

## Seine-et-Marne. Relaxe de l'automobiliste qui avait tué un motard près de Darvault

Le motard tué à Darvault était positif au cannabis. En panne sèche sur la D 240, en pleine nuit, sa moto volée ne disposait pas d'éclairage. L'automobiliste a été relaxé.

Publié le 27 Jul 20 à 14:06



Le tribunal correctionnel de Fontainebleau a relaxé l'automobiliste (©La Rep77)

Jeudi 23 juillet, l'audience du **tribunal correctionnel** de Fontainebleau était consacrée à un **accident mortel** de la circulation survenu le 18 juin, sur la route **départementale 240**, reliant **Darvault** à Nemours. Un drame qui avait coûté la vie à un jeune homme circulant à moto lors d'une collision avec la voiture d'un autre jeune majeur (ils sont tous deux nés en 1998).

### Circonstances

Ce soir-là, Joris D. rentre de son travail au volant de sa Citroën Xantia lorsqu'à la sortie d'un virage serré et très obscur, il percute une « grande masse sombre » ainsi qu'il le dira aux enquêteurs. Il parcourt encore plusieurs dizaines de mètres avant d'arrêter son véhicule hors d'usage, et d'appeler sa mère pour lui expliquer qu'il vient d'avoir un accident.

Puis, à pied, il retourne sur les lieux de la collision et là, découvre que la « masse sombre » qu'il a percutée est celle de Lamine D. et de sa moto. Le corps disloqué du motard a été projeté à une cinquantaine de mètres et souffre de très graves blessures. Le blessé décédera à 0 h 26 à son arrivée à l'hôpital, soit 45 minutes après l'accident.

Lors de l'audience, Joris D. encore très ému, peine à raconter les faits en présence de la mère et de la sœur de la victime, assistées par M<sup>e</sup> Khéops Lara. L'avocat des parties civiles n'hésite pas à charger le prévenu et évoque « **la vitesse excessive** » de l'automobiliste. « L'accident était évitable et sa conséquence est tragique, a-t-il plaidé. Pourquoi n'avez-vous pas appelé les secours immédiatement ? Une demi-heure a été perdue, tout s'est joué à ça ! ».

Puis c'est le tour du procureur de la république de requérir 3 ans de prison avec sursis. S'appuyant sur un rapport d'expertise, elle martèle plusieurs fois ces quatre accusations de « **maladresse, d'inattention, de négligence et d'imprudence.** »

### Défense et relaxe

Il faudra attendre la plaidoirie de M<sup>e</sup> Combes pour ramener l'affaire à sa juste proportion, celle qu'a finalement retenue le tribunal.

Et qu'apprend-on ? Que le réservoir de la moto était vide au moment du choc : aucune trace d'essence n'a été repérée sur route. Le motard était donc en **panne sèche**.

Par ailleurs, il était positif au **cannabis**, sans licence et au guidon d'une machine de cross... volée en octobre 2017, **non-éclairée** et **non-homologuée** pour la route. Le pilote était sans doute en train d'essayer de la redémarrer au kick, sur la partie droite de la chaussée, au moment de l'impact...

Une série d'éléments factuels, précis et irréfutables figurant dans le rapport d'enquête et écornant quelque peu le rapport d'expertise qui lui argumentait le scénario d'une moto lancée à 70 km/h. « Il était absolument impossible d'éviter le choc, tous les autres arguments ne sont que de l'habillage d'un drame terrible dû à la seule fatalité », a martelé la défense, qui a obtenu la relaxe du prévenu.

J-F.C.



M<sup>e</sup> COMBES  
Avocat Associé, Cabinet DBCJ